

Guide des travaux agricoles à forfait et de la location à court terme de matériel

J. Molenhuis

INTRODUCTION

La présente fiche technique donne aux exploitants agricoles et aux entrepreneurs en travaux agricoles plusieurs outils décisionnels pour les aider à gérer l'utilisation du matériel et de la main-d'œuvre de manière à atteindre leurs objectifs de production et de profit. Le tableau 1 présente les avantages et inconvénients de trois solutions. Les valeurs relatives aux travaux agricoles à forfait et aux frais de location fournies dans cette fiche technique sont en unités impériales, afin de refléter ce qui est couramment utilisé dans l'industrie.

En confiant à un entrepreneur le soin d'exécuter des travaux des champs et de fournir d'autres services, l'exploitant agricole peut se dispenser d'acheter le matériel et de faire lui-même le travail. La présente fiche fournit aux propriétaires de matériel une marche à suivre pour calculer et bien comprendre les coûts dont ils doivent tenir compte lorsqu'ils établissent leurs tarifs des travaux agricoles à forfait.

Pour la personne qui possède du matériel agricole, la réalisation de travaux agricoles à forfait peut être soit la vocation principale de son entreprise, soit une activité d'appoint qui lui permet d'amortir les coûts de propriété du matériel sur une plus grande surface, soit un outil de marketing qui complète la vente d'intrants agricoles.

Tableau 1. Solutions en matière d'utilisation du matériel

Solution	Avantages	Inconvénients
L'exploitant est propriétaire du matériel ou en dispose par crédit-bail (à long terme)	- Le matériel et l'opérateur sont prêts et disponibles quand on en a besoin, surtout lorsqu'il s'agit de travaux sensibles aux conditions météorologiques, comme les semis, les pulvérisations et la récolte. Le rendement, la qualité du produit et les revenus agricoles dépendent directement de l'exécution de ces travaux au bon moment. - L'exploitant peut organiser librement ses travaux. - L'exploitant enrichit, par la pratique directe, ses connaissances relatives aux travaux. - Le risque d'importer des mauvaises herbes ou de compromettre la biosécurité est réduit.	- L'exploitation agricole peut ne pas être assez grande pour supporter les coûts de propriété et d'utilisation du matériel. - Le renouvellement du matériel peut ne pas être assez rapide pour suivre les progrès de la technologie. - L'exploitant peut ne pas être en mesure de fournir la main-d'œuvre au moment où le travail doit être fait. - L'exploitant doit maîtriser des compétences supplémentaires en gestion. - L'exploitant doit prendre à sa charge les réparations non couvertes par la garantie (s'il a acheté le matériel), ou qui sont prévues dans le contrat de crédit-bail.
L'exploitant agricole fait appel à un entrepreneur en travaux agricoles	- L'exploitant agricole profite d'un matériel plus moderne et plus efficace sans avoir à assumer la totalité des coûts de propriété ou d'utilisation. - L'exploitant tire profit des compétences acquises ailleurs par l'entrepreneur. - L'entrepreneur se charge d'obtenir et de renouveler les certificats prescrits par la réglementation. - L'exploitant peut vaquer à d'autres tâches pendant que l'entrepreneur fournit le service. - L'exploitant n'assume pas les coûts directs de réparations et d'entretien.	- L'entrepreneur en travaux agricoles peut ne pas être libre au moment optimal, ce qui peut entraîner une baisse du rendement, de la qualité du produit et des revenus agricoles. - L'exploitant agricole ne peut pas organiser aussi librement les travaux. - L'exploitant est à la merci de l'emploi du temps de l'entrepreneur en travaux agricoles. - Le risque d'importer des mauvaises herbes et de compromettre la biosécurité est accru.
L'exploitant loue le matériel pour une courte durée	- À condition que le matériel soit disponible chez le loueur, l'exploitant contrôle la réalisation et le calendrier des travaux. - L'exploitant peut jouir du matériel sans supporter la totalité des coûts de propriété et d'utilisation. - Le contrat de location détermine la façon dont les coûts de réparation et d'entretien sont pris en charge.	- La possibilité d'exécuter les travaux en temps voulu dépend de la disponibilité du matériel. - Le matériel que l'on veut louer peut ne pas être disponible parce que la demande est insuffisante durant l'année ou qu'elle est très forte pendant une courte saison d'utilisation.

ENQUÊTE SUR LES TARIFS PERÇUS EN 2024 POUR LES TRAVAUX AGRICOLES À FORFAIT ET LA LOCATION À COURT TERME DE MATÉRIEL

L'annexe A, « Enquête sur les tarifs perçus en 2024 pour les travaux agricoles à forfait » (p. 12-17), résume les résultats d'une enquête sur les tarifs perçus en 2024 par 210 entrepreneurs en travaux agricoles de l'Ontario qui étaient :

- des entrepreneurs en travaux agricoles à plein temps;
- des exploitants agricoles pour qui le travail à forfait est une importante source de revenu d'appoint;
- des exploitants qui exécutent occasionnellement des travaux agricoles chez leurs voisins;

- des fournisseurs de matériel agricole effectuant des travaux sous la forme de services aux agriculteurs.

Les tarifs demandés pour ces travaux comprennent les coûts du matériel, du carburant et de la main-d'œuvre (opérateur de la machinerie), mais non le coût du produit épandu.

Ces tarifs sont fournis à titre indicatif pour la prise de décisions de gestion. Rien ne garantit que l'on rentrera dans ses frais si l'on opte pour un tarif « moyen ». Les entrepreneurs ont intérêt à calculer soigneusement tous les coûts et toutes leurs marges avant de fixer leurs prix. Voir la rubrique « Guide de calcul des tarifs des travaux agricoles à forfait et des tarifs de location à court terme de matériel », p. 4.

Les annexes présentent des fourchettes de tarifs, car ceux-ci peuvent varier en fonction de nombreux facteurs, dont :

- le type, la taille et l'âge du matériel;
- le nombre d'acres ou d'heures d'utilisation;
- la disponibilité du matériel dans la localité;
- la forme, la grandeur et la topographie du champ;
- les conditions de sol;
- les usages locaux.

L'annexe B, « Enquête sur les tarifs perçus en 2024 pour la location à court terme de matériel » (p. 17), résume 14 rapports sur les tarifs de location à court terme de tracteurs provenant d'entrepreneurs en travaux agricoles.

Détails de l'enquête

Les résultats sont fournis par province et à l'échelle des cinq régions illustrées à la figure 1. L'enquête n'a pas obtenu suffisamment de réponses pour la région 6. Ils sont assortis des tarifs provinciaux moyens en 2021, année de l'enquête précédente, lorsque ces tarifs étaient disponibles.

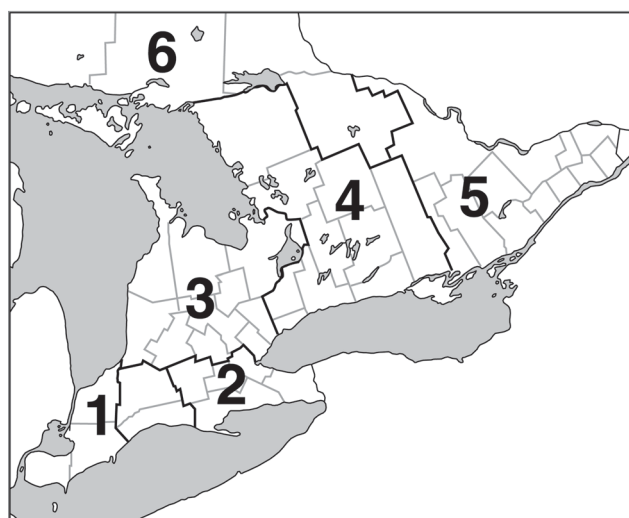


Figure 1. Carte de l'Ontario divisée en régions d'enquête.

- Région 1 Chatham-Kent, Elgin, Essex, Lambton, Middlesex
Région 2 Brant, Haldimand, Hamilton, Niagara, Norfolk, Oxford
Région 3 Bruce, Dufferin, Grey, Halton, Huron, Peel, Perth, Simcoe, Waterloo, Wellington
Région 4 Durham, Haliburton, Hastings, Kawartha Lakes, Muskoka, Northumberland, Parry Sound, Peterborough, Prince Edward, York
Région 5 Frontenac, Lanark, Leeds-Grenville, Lennox-Addington, Ottawa, Prescott-Russell, Renfrew, Stormont-Dundas-Glengarry
Région 6 Algoma, Cochrane, Kenora, Manitoulin, Nipissing, Rainy River, Sudbury, Thunder Bay, Timiskaming

Tarifs moyens

Un tarif moyen est fourni chaque fois qu'au moins trois entrepreneurs ont répondu à l'enquête. Dans les tableaux, la colonne du nombre (N^{bre}) présente le nombre de rapports reçus d'entrepreneurs en travaux agricoles. Plus le nombre d'entrepreneurs ayant indiqué un tarif est élevé, plus les tarifs de l'enquête traduisent fidèlement ceux du marché.

Percentiles

Les percentiles servent à montrer l'étendue de la fourchette des tarifs facturés. Par exemple, dans le sommaire provincial, le 15^e percentile pour le moissonnage-battage du maïs est de 54 \$/acre et le 85^e percentile de 75 \$/acre. Cela signifie que 15 % des entrepreneurs ayant répondu demandaient 54 \$/acre ou moins et que 15 % demandaient plus de 75 \$. Soixante-dix pour cent (du 85^e au 15^e percentile) des répondants demandaient entre 54 \$ et 75 \$/acre. Le tarif moyen était de 65 \$/acre.

GUIDE DE CALCUL DES TARIFS DES TRAVAUX AGRICOLES À FORFAIT ET DES TARIFS DE LOCATION À COURT TERME DE MATÉRIEL

Nous reproduisons ci-dessous les chiffriers *Calcul des tarifs des travaux agricoles à forfait* et *Calcul des tarifs de location de matériel* (à court terme).

On peut télécharger ces chiffriers à partir de la page ontario.ca/agroentreprise. Il faut pour cela faire une recherche avec le terme « Outils informatiques pour la gestion ».

Les exemples de calculs ci-après sont basés sur les prix observés sur le marché et les valeurs inscrites aux tableaux 3, 4 et 5 de la présente fiche technique. Une fiche technique du MAAAO, *Comment calculer les coûts des machines agricoles*, fournit des renseignements complémentaires à ce sujet.

L'exploitant agricole qui utilise son matériel sur ses terres et qui exécute du travail à forfait chez d'autres agriculteurs doit calculer ses coûts en fonction du total de la superficie travaillée et des heures d'utilisation.

Calcul des tarifs des travaux agricoles à forfait

UNITÉ MOTRICE (TRACTEUR OU MACHINE AUTOMOTRICE)

Coûts fixes annuels

Recouvrement du capital*

$$= (\text{prix d'achat} - \text{valeur de reprise}^{**}) \times \text{facteur lié au recouvrement du capital} + \text{valeur de reprise} \times \text{taux d'intérêt}^{***}$$

=

Assurance et remisage = prix d'achat x 1,0 %

=

Coûts fixes TOTAUX/an

= (A)

Coûts d'utilisation annuels

Carburant [tableau 5] = (litres/heure x heures/an x coût du carburant/litre x 1,10)

=

Réparations = [estimation faite à l'aide du tableau 3]

=

Coûts d'utilisation TOTAUX/an

= (B)

+ MATÉRIEL (INSTRUMENT ARATOIRE, MACHINE MUE PAR PRISE DE FORCE, AUTRE)

Coûts fixes annuels

Recouvrement du capital*

$$= (\text{prix d'achat} - \text{valeur de reprise}^{**}) \times \text{facteur lié au recouvrement du capital} + \text{valeur de reprise} \times \text{taux d'intérêt}^{***}$$

=

Assurance et remisage = prix d'achat x 1,0 %

=

Coûts fixes TOTAUX/an

= (C)

Coûts d'utilisation annuels

Réparations = [estimation faite à l'aide du tableau 3]

=

Coûts d'utilisation TOTAUX/an

= (D)

= COÛTS ANNUELS DU MATÉRIEL (A + B + C + D)

= (E)

+ marge bénéficiaire (rémunération de la gestion et frais d'administration) :
marge suggérée de 15 % des coûts du matériel (E x 0,15)

=

(F)

+ rémunération de l'opérateur de la machinerie (entrepreneur ou salarié)
soit nombre d'heures-machine (on suggère de majorer de 15 % le nombre d'heures-machine pour les déplacements et les temps morts) x 1,15 x salaire horaire

=

(G)

= Coûts TOTAUX (E + F + G)

= (H)

= TARIF DES TRAVAUX AGRICOLES À FORFAIT

=

**(I) par acre
ou par heure**

* La méthode de recouvrement du capital estime les coûts annuels d'amortissement et d'intérêt. Elle regroupe tous ces coûts en un seul calcul. Pour calculer les coûts de recouvrement du capital, le facteur lié au recouvrement du capital est multiplié par l'amortissement total et l'on ajoute à ce résultat la valeur de reprise multipliée par le taux d'intérêt. Le tableau 5 présente les facteurs liés au recouvrement du capital pour des combinaisons choisies d'années et de taux d'intérêt.

** Valeur de reprise = prix d'achat – (prix d'achat x taux d'amortissement annuel [voir le tableau 3] x nombre d'années de propriété).

*** Intérêt : L'intérêt annuel moyen qu'aurait rapporté le placement de l'argent (le vôtre et/ou celui du prêteur) qui est immobilisé dans la machine.

EXEMPLE 1. Calcul des tarifs des travaux agricoles à forfait

L'exemple suivant calcule le tarif des travaux agricoles à forfait pour une moissonneuse-batteuse à maïs.

Vie utile (années) = 12	Prix d'achat = 740 000 \$	Valeur de reprise = 242 720 \$	Taux d'intérêt = 5,0 %
Acres/an = 2 550	Heures/an = 250	Coût du carburant/L = 1,35 \$	
Nbre moyen d'acres de maïs récoltés/heure = 10,2		Consommation moyenne de carburant (L/h) = 81,6	

UNITÉ MOTRICE (TRACTEUR OU MACHINE AUTOMOTRICE) – MOISSONNEUSE-BATTEUSE

Coûts fixes annuels

Recouvrement du capital		
= (prix d'achat – valeur de reprise) x facteur lié au recouvrement du capital	= 56 106 \$	
= valeur de reprise x taux d'intérêt	= 12 136 \$	
Assurance et remisage = prix d'achat x 1 %	= 7 400 \$	
Coûts fixes TOTAUX/an	= 75 642 \$	(A)

Coûts d'utilisation annuels

Carburant = (litres/heure x heures/an x coût du carburant/litre)	= 24 300 \$	
Réparations et entretien = [estimation faite à l'aide du tableau 3]	= 19 462 \$	
Coûts d'utilisation TOTAUX/an	= 43 762 \$	(B)

+ MATÉRIEL (INSTRUMENT ARATOIRE, MACHINE MUE PAR PRISE DE FORCE, AUTRE) – À MAÏS

Vie utile (années) = 15	Prix d'achat = 170 000 \$	Valeur de reprise = 57 800 \$	Taux d'intérêt = 5,0 %
-------------------------	---------------------------	-------------------------------	------------------------

1. Coûts fixes annuels	= 15 400 \$	(C)
2. Coûts d'utilisation annuels	= 4 998 \$	(D)
= COÛTS ANNUELS DU MATÉRIEL (A + B + C + D)	= 139 801 \$	(E)

+ marge bénéficiaire (rémunération de la gestion et frais d'administration) :		
marge suggérée de 15 % des coûts du matériel (E x 0,15)	= 20 970 \$	(F)

+ rémunération de l'opérateur de la machinerie (entrepreneur ou salarié)		
soit nombre d'heures-machine (on suggère de majorer de 15 % le nombre d'heures-machine pour les déplacements et les temps morts) x 1,15 x salaire horaire	= 7 763 \$	(G)

= Coûts totaux (E + F + G)	= 168 534 \$	(H)
-----------------------------------	---------------------	------------

= TARIF DES TRAVAUX AGRICOLES À FORFAIT	= 78 \$/acre	(I)
	ou 797 \$/heure	

Dans l'exemple ci-dessus, si l'entrepreneur utilise sa moissonneuse-batteuse pour récolter 2 550 acres au tarif de 78 \$/acre, il touche 20 970 \$ (8,22 \$/acre ou 83,88 \$/heure-machine) pour sa gestion et 7 763 \$ (3,04 \$/acre ou 31,05 \$/heure-machine) pour son travail. Il touche aussi 5 % d'intérêt sur les fonds propres qu'il a investis dans la machine.

Répercussions sur la trésorerie

L'exemple précédent montre le calcul des coûts de la machine et de la rémunération de la gestion, du travail et de l'investissement. Le total estimatif des coûts de recouvrement du capital (amortissement et intérêt) est de 81 941 \$ par an. Contrairement à l'amortissement, qui ne se traduit pas par une écriture comptable, les remboursements de l'emprunt contracté pour acheter la machine entraînent des sorties de liquidités.

Le montant réel des remboursements du capital et des intérêts dépend du montant emprunté et ne correspond pas forcément aux chiffres utilisés dans l'exemple. On peut utiliser des montants moins élevés que dans l'exemple, mais cela entraînera une diminution de la rémunération de la gestion et du travail de l'opérateur ainsi que du rendement des fonds propres investis dans la machine.

Tableau 2. Coût par acre en fonction de la superficie

	2 000 acres	3 000 acres	4 000 acres
Coûts fixes du matériel	57,07 \$	38,05 \$	28,54 \$
Coûts d'utilisation du matériel	25,51 \$	20,18 \$	17,52 \$
Rémunération de la gestion	10,09 \$	7,20 \$	5,76 \$
Rémunération du travail	3,04 \$	3,04 \$	3,04 \$
Tarif total	95,71 \$	68,48 \$	54,86 \$

Le coût en capital de la machine (valeur d'achat/ valeur de reprise) et la superficie travaillée sont les deux facteurs dont dépendent le plus le tarif et, par conséquent, la rentabilité. Le tableau 2 montre comment le nombre d'acres influe sur les coûts par acre.

Calcul des tarifs de location à court terme de matériel

+ coûts du matériel (voir « Calcul des tarifs des travaux agricoles à forfait », plus haut)	=	(E)
– coût total du carburant (le cas échéant) (voir « Calcul des tarifs des travaux agricoles à forfait », plus haut)	=	(J)
+ marge bénéficiaire (rémunération de la gestion et frais d'administration) :		
marge suggérée de 15 % des coûts du matériel diminués des coûts du carburant : $(E - J) \times 0,15$	=	(K)
= Coûts totaux (E – J + K)	=	(L)
= TARIF DE LOCATION	=	(M) par acre ou par heure

Remarque : Les loueurs de matériel peuvent appliquer des tarifs journaliers ou hebdomadaires minimums.

EXEMPLE 2. Calcul des tarifs de location à court terme de matériel

Dans l'exemple suivant, on calcule le tarif de location à court terme de la même moissonneuse-batteuse équipée de têtes pour le maïs et le soya qui a été utilisée dans l'exemple 1.

+ coûts du matériel (voir l'exemple 1, « Calcul des tarifs des travaux agricoles à forfait »)	= 139 801 \$	(E)
– coût total du carburant (le cas échéant) (voir l'exemple 1, « Calcul des tarifs des travaux agricoles à forfait »)	–24 300 \$	(J)
+ marge bénéficiaire (rémunération de la gestion et frais d'administration) :		
marge suggérée de 15 % des coûts du matériel diminués des coûts du carburant : $(E - J) \times 0,15$	+17 325 \$	(K)
= coûts totaux (E – J + K)	= 132 827 \$	(L)
= TARIF DE LOCATION	= 65,89 \$/acre (M)	ou 672,05 \$/heure

Remarque : Les loueurs de matériel peuvent appliquer des tarifs journaliers ou hebdomadaires minimums.

Le tableau 3, « Heures d'utilisation annuelles, vie utile optimale, amortissement et pourcentage à allouer pour les réparations », présente les données utilisées dans les calculs des exemples.

Tableau 3. Heures d'utilisation annuelle, vie utile optimale, amortissement et pourcentage à allouer pour les réparations

Machine	Utilisation annuelle (heures)	Vie utile optimale (années)	Taux d'amortissement annuel (% du prix d'achat)	Pourcentage à allouer pour les réparations annuelles (% du prix d'achat)
Tracteurs 2RM	300	20	3,3	2,31
Tracteurs avec assistance roues avant	450	15	4,4	2,73
Tracteurs 4RM	450	15	4,4	2,63
Moissonneuses-batteuses automotrices	250	12	5,6	2,63
Têtes à grains	250	15	4,4	2,63
Têtes à maïs	100	15	4,4	2,94
Remorques à grains	250	20	3,3	2,10
Charrues à disques	100	20	3,3	3,68
Machines de labour vertical	100	20	3,3	3,68
Cultivateurs, bineuses	200	20	3,3	1,58
Herses	200	25	2,7	1,26
Semoirs	200	15	4,4	3,15
Semoirs en lignes	100	10	6,7	4,20
Pulvérisateurs enjambeurs automoteurs	200	8	8,3	3,68
Faucheuse - conditionneuse	150	15	4,4	2,63
Presses à balles rondes	100	15	4,4	1,58
Presses à grosses balles carrées	150	15	4,4	1,79
Presses à petites balles carrées	100	20	3,3	1,05
Récolteuses-hacheuses automotrices	400	10	6,7	8,40
Épandeurs de fumier	100	10	6,7	4,62

Source : Farm Machinery Custom and Rental Rate Guide, ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan, 2024-2025.

EXEMPLE 3. CALCUL DES COÛTS DE RÉPARATION ANNUELS

Coût d'une moissonneuse-batteuse 375 HP neuve 910 000 \$ = 740 000 \$ (moissonneuse-batteuse)
+ 170 000 \$ (tête à maïs)

Pourcentages estimatifs à allouer pour les réparations* 2,63 % - moissonneuse-batteuse
2,94 % - tête à maïs

Coûts de réparation annuels Moissonneuse-batteuse : 740 000 \$ x 2,63 %, soit une moyenne de 19 462 \$/an
Tête à maïs : 170 000 \$ x 2,94 %, soit une moyenne de 4 998 \$/an
Total des coûts de réparation annuels = 19 462 \$ + 4 998 \$
= 24 460 \$ par an

Machine d'occasion Pour calculer l'amortissement d'une machine d'occasion, on soustrait du prix réellement payé pour acheter la machine la valeur prévue de reprise ou de récupération et on divise le résultat par la vie utile prévue dans l'exploitation. Le pourcentage à allouer pour les réparations doit être augmenté en fonction de l'âge de la machine ou du nombre d'heures qu'elle a déjà effectué. Il faut s'attendre à dépenser plus que la normale pendant l'année qui suit l'achat d'une machine d'occasion à cause des réparations supplémentaires nécessaires pour remettre celle-ci en parfait état de marche.

* Voir le tableau 3.

Tableau 4. Besoins en rendement, en puissance et en carburant de certaines machines agricoles

	Puissance de la PTO ^{1,2}	Acres/heure ²	Litres/acre	Litres/heure ³
Charrue à 4 socs de 18 po	85	2,8	5,8	16,3
Charrue à 6 socs de 18 po	160	3,0	10,2	30,7
Charrue à 8 socs de 18 po	285	5,6	9,8	54,7
Cultivateur de 24 pi	160	9,0	3,4	30,7
Cultivateur de 31 pi	255	20,6	2,4	49,0
Cultivateur de 44 pi	305	29,1	2,0	58,6
Charrue chisel de 16 pi	175	9,0	3,7	33,6
Charrue chisel de 21 pi	275	12,6	4,2	52,8
Pulvérisateur tandem de 24 pi	170	15,1	2,2	32,6
Pulvérisateur tandem de 30 pi	255	15,3	3,2	49,0
Herse à disque décalé de 10 pi	125	6,0	4,0	24,0
Herse à disque décalé de 16 pi	175	9,6	3,5	33,6
Machine de labour vertical de 21 pi	215	19,6	2,1	41,3
Machine de labour vertical de 30 pi	305	27,2	2,2	58,6
Machine de labour vertical de 43 pi	420	39,2	2,1	80,6
Machine de labour en bandes à 12 rangs	330	17,5	3,6	63,4
Semoir en lignes à 6 rangs de 30 po	110	7,6	2,8	21,1
Semoir en lignes à 12 rangs de 30 po	160	15,3	2,0	30,7
Semoir en lignes à 16 rangs de 30 po	175	20,4	1,6	33,6
Semoir-distributeur à 6 rangs de 30 po	85	6,4	2,6	16,3
Semoir-distributeur à 12 rangs de 30 po	175	15,3	2,2	33,6
Semoir-distributeur à 16 rangs de 30 po	255	20,4	2,4	49,0
Semoir à céréales de 25 pi	160	11,7	2,6	30,7
Semoir à céréales de 35 pi	255	16,3	3,0	49,0
Semoir de 12 pi à roues plombeuses	85	5,1	3,2	16,3
Semoir de 20 pi à roues plombeuses	160	8,5	3,6	30,7
Semoir (semis direct) de 15 pi	160	7,0	4,4	30,7
Semoir (semis direct) de 20 pi	200	9,3	4,1	38,4
Pulvérisateur tracté de 90 pi	110	49,6	0,4	21,1
Pulvérisateur automoteur de 90 pi	85	72,5	0,2	16,3
Faucheuse-conditionneuse de 9 pi	45	4,4	2,0	8,6
Faucheuse-conditionneuse rotative de 13 pi	85	9,7	1,7	16,3
Presse à balles carrées	45	4,4	2,0	8,6
Presse à balles rondes de 1 000 lb	70	3,0	4,5	13,4
Presse à balles rondes de 1 500 lb	70	4,0	3,4	13,4
Presse à grosses balles carrées	160	16,3	1,9	30,7
Presse à balles rondes de 1 000 lb/enrubanneuse	70	3,0	4,5	13,4
Récolteuse-hacheuse à 2 rangs	160	1,4	21,9	30,7
Récolteuse-hacheuse automotrice à 6 rangs, de 15 pi	625	5,1	23,5	120,0
Grosse souffleuse à fourrage	70	—	—	13,4
Moissonneuse-batteuse, 6 becs cueilleurs – tête à maïs de 30 po	275	5,1	10,4	52,8
Moissonneuse-batteuse, 12 becs cueilleurs – tête à maïs de 30 po	375	10,2	7,1	72,0
Moissonneuse-batteuse avec tête à grains de 25 pi	375	7,4	9,7	72,0
Moissonneuse-batteuse avec tête à grains de 35 pi	375	10,4	6,9	72,0

¹ Multipliez la puissance nominale du moteur en chevaux-vapeur (CV) par 0,88 pour obtenir la puissance de la prise de force (PTO) en CV.

² Source : *Illinois Machinery Cost Estimates for 2023*, University of Illinois, Department of Agricultural and Consumer Economics, 2023.

³ Source : *Nebraska Tractor Test Laboratory Reports*, 2018-2024. Tractor fuel consumption results.

Tableau 5. Facteurs liés au recouvrement du capital

Année	Taux d'intérêt													
	2 %	3 %	4 %	5 %	6 %	7 %	8 %	9 %	10 %	11 %	12 %	13 %	14 %	15 %
1	1,02	1,03	1,04	1,05	1,06	1,07	1,08	1,09	1,10	1,11	1,12	1,13	1,14	1,15
2	0,515	0,523	0,530	0,538	0,545	0,553	0,561	0,568	0,576	0,584	0,592	0,599	0,607	0,615
3	0,347	0,354	0,360	0,367	0,374	0,381	0,388	0,395	0,402	0,409	0,416	0,424	0,431	0,438
4	0,263	0,269	0,275	0,282	0,289	0,295	0,302	0,309	0,315	0,322	0,329	0,336	0,343	0,350
5	0,212	0,218	0,225	0,231	0,237	0,244	0,250	0,257	0,264	0,271	0,277	0,284	0,291	0,298
6	0,179	0,185	0,191	0,197	0,203	0,210	0,216	0,223	0,230	0,236	0,243	0,250	0,257	0,264
7	0,155	0,161	0,167	0,173	0,179	0,186	0,192	0,199	0,205	0,212	0,219	0,226	0,233	0,240
8	0,137	0,142	0,149	0,155	0,161	0,167	0,174	0,181	0,187	0,194	0,201	0,208	0,216	0,223
9	0,123	0,128	0,134	0,141	0,147	0,153	0,160	0,167	0,174	0,181	0,188	0,195	0,202	0,210
10	0,111	0,117	0,123	0,130	0,136	0,142	0,149	0,156	0,163	0,170	0,177	0,184	0,192	0,199
11	0,102	0,108	0,114	0,120	0,127	0,133	0,140	0,147	0,154	0,161	0,168	0,176	0,183	0,191
12	0,095	0,100	0,107	0,113	0,119	0,126	0,133	0,140	0,147	0,154	0,161	0,169	0,177	0,184
13	0,088	0,094	0,100	0,106	0,113	0,120	0,127	0,134	0,141	0,148	0,156	0,163	0,171	0,179
14	0,083	0,089	0,095	0,101	0,108	0,114	0,121	0,128	0,136	0,143	0,151	0,159	0,167	0,175
15	0,078	0,084	0,090	0,096	0,103	0,110	0,117	0,124	0,131	0,139	0,147	0,155	0,163	0,171
16	0,074	0,080	0,086	0,092	0,099	0,106	0,113	0,120	0,128	0,136	0,143	0,151	0,160	0,168
17	0,070	0,076	0,082	0,089	0,095	0,102	0,110	0,117	0,125	0,132	0,140	0,149	0,157	0,165
18	0,067	0,073	0,079	0,086	0,092	0,099	0,107	0,114	0,122	0,130	0,138	0,146	0,155	0,163
19	0,064	0,070	0,076	0,083	0,090	0,097	0,104	0,112	0,120	0,128	0,136	0,144	0,153	0,161
20	0,061	0,067	0,074	0,080	0,087	0,094	0,102	0,110	0,117	0,126	0,134	0,142	0,151	0,160

Source : *Commodity Costs and Returns Estimation Handbook*, Agricultural and Applied Economics Association, 2000.

FACTEURS À PRÉVOIR DANS UN CONTRAT DE TRAVAUX AGRICOLES À FORFAIT

La commande de travaux agricoles à un entrepreneur est une transaction commerciale dont les modalités devraient être fixées par écrit dans un contrat en bonne et due forme. Si l'on se contente d'une entente verbale, on s'expose davantage à voir des clauses mal interprétées lorsque survient un litige. Par le passé, les ententes écrites n'étaient pas monnaie courante, mais aujourd'hui, outre l'intérêt qu'elles présentent pour la bonne conduite des affaires, leur utilité n'est plus à démontrer à cause des contraintes croissantes en matière de plans de gestion des éléments nutritifs, d'assurance-qualité et de registres à tenir sur les mesures de protection de l'environnement. Les facteurs suivants sont à considérer dans un contrat écrit de travail à forfait.

Calendrier des travaux

Tout retard à entreprendre ou à mener à bien un travail agricole peut entraîner des pertes importantes. Pour faciliter la planification, le contrat de travail à forfait doit prévoir le calendrier des travaux à observer par les deux parties, et préciser que ce calendrier s'applique sous réserve des conditions météorologiques et de la maturité de la culture.

Nature des travaux

Désigner avec précision les travaux qui devront être exécutés par chaque partie, de même que la machinerie, les matériaux et la main-d'œuvre que chacune devra fournir.

Tarifs

Stipuler le tarif par unité de superficie ou unité temporelle (heure, journée, semaine) de chacun des travaux qui seront exécutés, ou le montant forfaitaire global.

Gestion

L'entrepreneur en travaux agricoles et le propriétaire doivent déclarer qu'ils s'engagent à respecter les pratiques agricoles appropriées et acceptées pour exécuter la partie des travaux qui leur incombe respectivement. Le contrat permet de définir clairement les rôles et les responsabilités respectives en matière de gestion et d'en favoriser la compréhension mutuelle, et de prévoir la manière de trancher les litiges éventuels.

Protection de l'environnement

Bien que la responsabilité des activités qui se déroulent sur des biens-fonds incombe en dernier ressort au propriétaire foncier, les autorités chargées de l'application des règlements peuvent mettre en cause aussi bien le propriétaire que l'agriculteur locataire (le fermier) ou l'entrepreneur en travaux agricoles en cas d'atteintes à l'environnement. Chaque partie est tenue de comprendre ses obligations et ses responsabilités à l'égard de l'environnement. Lorsque le travail commandé à un entrepreneur est susceptible de poser un risque de déversement (par exemple l'épandage de fumier ou de produits antiparasitaires), il est important d'adopter au préalable le plan d'urgence à mettre en œuvre si ce risque se matérialise. Ce plan doit décrire les mesures d'endiguement et de dépollution et nommer la partie autorisée à déclencher sa mise en œuvre ainsi que la partie responsable des frais de dépollution.

Modalités de paiement

Stipuler les modalités de paiement des travaux à forfait. Facturer le client dès l'achèvement de chaque travail, en indiquant les unités (nombre d'heures, d'acres, etc.) qui ont été effectuées, le tarif par unité, le montant total et la date à laquelle celui-ci doit être réglé.

Résiliation du contrat

Prévoir la durée minimale du préavis à accorder en cas de résiliation du contrat. Stipuler les pénalités imposées, le cas échéant, à la partie qui résilie le contrat ou qui ne respecte pas la période de préavis appropriée.

AUTRES POINTS À CONSIDÉRER

Assurance

L'entrepreneur en travaux agricoles pourrait être considéré différemment de l'exploitant agricole en matière d'assurance du matériel. Il faut bien informer sa compagnie d'assurance du rôle qu'on entend jouer si l'on envisage de faire des travaux à forfait ou de louer son matériel.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB)

L'entrepreneur en travaux agricoles a la responsabilité d'assurer ses employés auprès de la WSIB. L'entrepreneur qui s'est acquitté de cette responsabilité reçoit un « certificat de décharge », qui atteste de son inscription et de la couverture des employés auprès de cet organisme.

L'inscription auprès de la WSIB est facultative pour les personnes qui sont propriétaires uniques de leur entreprise, les membres d'une société de personnes, les exploitants indépendants et les dirigeants d'une société par actions (corporation), qui doivent souscrire leur propre assurance.

Une attestation de statut d'exploitant indépendant est un document dans lequel la WSIB déclare qu'elle ne considère pas l'entrepreneur en travaux agricoles comme un employé de l'exploitant agricole.

La WSIB a pour principe de considérer que, durant le temps où il exécute un travail à forfait chez un agriculteur client, l'opérateur de la machinerie est un employé de l'exploitant agricole, à moins que l'entrepreneur en travaux agricoles ne soit titulaire d'un certificat de décharge ou d'une attestation de statut d'exploitant indépendant de la WSIB.

Il est conseillé à l'exploitant agricole client de demander à l'entrepreneur en travaux agricoles, avant le début des travaux, de lui présenter une copie du certificat de décharge ou de l'attestation de statut d'exploitant indépendant délivrée par la WSIB. L'entrepreneur qui ne possède aucun de ces deux documents doit indiquer sur sa facture la partie du tarif qui correspond aux frais de main-d'œuvre de l'opérateur de la machinerie, de

manière à ce que l'agriculteur puisse payer à la WSIB les primes d'assurance qui s'y rapportent.

Pour plus d'information sur les responsabilités à l'égard de la WSIB, se rendre sur le site www.wsib.ca/fr ou appeler la WSIB au 1 800 387-0750.

Permis et certificats

L'entrepreneur en travaux agricoles doit, s'il y a lieu, obtenir et renouveler les certificats et les permis exigés par les règlements pour les machines et les personnes qui les opèrent pendant les travaux à forfait.

RÉSUMÉ

La commande de services à un entrepreneur en travaux agricoles continuera d'être une des solutions s'offrant aux exploitants agricoles pour gérer leurs coûts de matériel et leurs compétences techniques. Un contrat de travail à forfait rédigé avec clarté est un document précieux à la fois pour l'exploitant agricole et pour l'entrepreneur.

La présente fiche technique vise à fournir des renseignements d'ordre général et non des conseils précis concernant des situations particulières. Les heures d'utilisation annuelles, la vie utile optimale, l'amortissement et le pourcentage à allouer pour les réparations y sont présentés comme des lignes directrices pour le recouvrement des coûts liés au matériel entre exploitants agricoles et non à l'intention d'entrepreneurs en travaux agricoles de nature commerciale. Ces derniers ont généralement un nombre plus élevé d'heures d'utilisation annuelle, ce qui influe sur la vie utile optimale, l'amortissement et le pourcentage à allouer pour les réparations et entraîne des coûts d'exploitation supplémentaires comme l'assurance responsabilité civile, les frais généraux et le coût d'une main-d'œuvre qualifiée. Il est recommandé de demander le conseil d'un avocat pour rédiger un contrat de travail à forfait. Le gouvernement de l'Ontario n'assume aucune responsabilité à l'égard des personnes qui se baseraient sur la présente publication pour rédiger un contrat de travail à forfait ou établir des tarifs pour du travail à forfait et la location à court terme de matériel.

Les moyennes indiquées dans les tableaux correspondent simplement aux moyennes des tarifs demandés en 2024 en Ontario, tels qu'ils ont été déclarés par les entrepreneurs en travaux agricoles ontariens ayant participé à l'enquête. Les percentiles indiquent l'étendue des tarifs qui ont été demandés. Rien ne garantit que l'utilisation de ces moyennes permettra de couvrir les coûts du service offert. Avant d'établir des prix, il convient de s'assurer de tenir compte de tous les coûts en jeu et des rendements.

SOURCES CONSULTÉES

L'auteur tient à exprimer sa reconnaissance aux auteurs des publications suivantes pour l'avoir autorisé à s'appuyer sur leurs travaux afin d'élaborer certaines parties de la présente fiche :

Farm Machinery Custom and Rental Rate Guide 2024-25, ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan.

Commodity Costs and Returns Estimation Handbook, Agricultural and Applied Economics Association, 2000.

Minnesota Farm Machinery Economic Cost Estimates for 2023, University of Minnesota, Department of Applied Economics, 2023.

Illinois Machinery Cost Estimates for 2023, University of Illinois, Department of Agricultural and Consumer Economics, 2023.

Tractor fuel consumption results, 2018-2024, Nebraska Tractor Test Laboratory Test Reports, University of Nebraska Tractor Test Laboratory, 2018 à 2024.

L'auteur remercie également les entrepreneurs en travaux agricoles qui ont répondu à l'enquête sur les tarifs demandés en 2024.

La présente fiche technique a été rédigée et mise à jour par John Molenhuis, spécialiste de l'analyse des activités commerciales et des coûts de production, Division des politiques, MAAAO.

Annexe A. Enquête sur les tarifs perçus en 2024 pour les travaux agricoles à forfait

Tâche	Unité	N ^{bre}	Province				Région 1		Région 2		Région 3		Région 4		Région 5	
			2024 Moy.	Percentile 2024		2021 Moy.	N ^{bre}	2024 Moy.	N ^{bre}	2024 Moy.	N ^{bre}	2024 Moy.	N ^{bre}	2024 Moy.	N ^{bre}	2024 Moy.
				15 ^e	85 ^e											
Travail du sol																
Charrue à socs et versoirs - Sillon fixe	acre	14	38 \$	30 \$	44 \$	37 \$	5	40 \$	—	—	7	33 \$	—	—	—	—
Charrue à socs et versoirs - À renversement	acre	4	40 \$	—	—	38 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	h	4	136 \$	—	—	—	—	—	—	—	3	123 \$	—	—	—	—
Charrue à socs et versoirs - Profondeur variable	acre	7	40 \$	—	—	34 \$	—	—	—	—	5	41 \$	—	—	—	—
	h	3	203 \$	—	—	92 \$	—	—	—	—	3	203 \$	—	—	—	—
Travail au chisel/ « Soil Saver »	acre	48	34 \$	25 \$	42 \$	29 \$	10	39 \$	12	34 \$	19	30 \$	—	—	7	36 \$
	h	4	225 \$	—	—	231 \$	—	—	—	—	3	233 \$	—	—	—	—
Labour avec appareil à disques	acre	40	28 \$	23 \$	35 \$	24 \$	10	25 \$	7	28 \$	14	28 \$	—	—	7	30 \$
Reprise de labour - disques	acre	25	27 \$	19 \$	35 \$	23 \$	4	24 \$	6	25 \$	8	28 \$	—	—	5	29 \$
	h	4	194 \$	—	—	167 \$	—	—	—	—	3	208 \$	—	—	—	—
Disques – Vitesse élevée	acre	54	30 \$	25 \$	35 \$	24 \$	13	28 \$	8	31 \$	22	30 \$	3	30 \$	7	33 \$
Travail du sol - vertical	acre	47	28 \$	24 \$	35 \$	24 \$	15	26 \$	9	28 \$	15	28 \$	3	33 \$	5	30 \$
Travail du sol par bandes	acre	9	39 \$	30 \$	44 \$	29 \$	—	—	—	—	6	34 \$	—	—	—	—
Scarifiage en V	acre	10	37 \$	30 \$	43 \$	38 \$	6	37 \$	—	—	—	—	—	—	—	—
Travail au cultivateur à dents	acre	86	23 \$	17 \$	30 \$	18 \$	18	24 \$	21	23 \$	33	21 \$	3	25 \$	11	30 \$
	h	5	182 \$	—	—	266 \$	—	—	—	—	4	190 \$	—	—	—	—
Hersage	acre	5	17 \$	—	—	13 \$	—	—	—	—	4	15 \$	—	—	—	—
Labour profond	acre	18	40 \$	35 \$	50 \$	30 \$	8	41 \$	—	—	6	35 \$	—	—	3	48 \$
Finition du sol	acre	3	29 \$	—	—	21 \$	3	29 \$	—	—	—	—	—	—	—	—
Passage de rouleaux-tasseurs	acre	56	11 \$	6 \$	14 \$	9 \$	6	11 \$	10	11 \$	29	10 \$	3	12 \$	8	12 \$
	h	3	150 \$	—	—	193 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Broyage des tiges/ déchaumage	acre	3	25 \$	—	—	27 \$	3	25 \$	—	—	—	—	—	—	—	—
Semis																
Soya																
Planteuse en rangée standard - 15/20 po	acre	47	32 \$	28 \$	37 \$	27 \$	19	31 \$	14	32 \$	12	34 \$	—	—	—	—
Planteuse en rangée standard - 30 po	acre	25	33 \$	28 \$	40 \$	26 \$	6	30 \$	—	—	10	32 \$	—	—	6	36 \$
Planteuse pour semis direct/min - 15/20 po	acre	54	32 \$	27 \$	37 \$	28 \$	15	31 \$	12	31 \$	21	32 \$	—	—	6	36 \$
Planteuse pour semis direct/min - 30 po	acre	10	35 \$	32 \$	37 \$	28 \$	—	—	—	—	6	34 \$	3	37 \$	3	35 \$
Planteuse pour labour en bandes - 30 po	acre	3	35 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Semoir standard	acre	14	31 \$	25 \$	37 \$	23 \$	—	—	3	28 \$	9	31 \$	—	—	—	—
Semoir pour semis direct	acre	54	33 \$	28 \$	36 \$	28 \$	9	30 \$	9	33 \$	22	32 \$	—	—	—	—
Semoir pneumatique	acre	56	33 \$	28 \$	37 \$	26 \$	6	31 \$	11	33 \$	28	32 \$	9	36 \$	5	35 \$

Annexe A. Enquête sur les tarifs perçus en 2024 pour les travaux agricoles à forfait

Tâche	Unité	Province					Région 1		Région 2		Région 3		Région 4		Région 5	
		N ^{bre}	2024 Moy.	Percentile 2024		2021 Moy.	N ^{bre}	2024 Moy.	N ^{bre}	2024 Moy.	N ^{bre}	2024 Moy.	N ^{bre}	2024 Moy.	N ^{bre}	2024 Moy.
				15 ^e	85 ^e											
Maïs																
Planteuse en rangée standard - 15/20 po	acre	6	34 \$	—	—	30 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Planteuse en rangée standard - 30 po	acre	92	33 \$	28 \$	39 \$	27 \$	18	32 \$	19	32 \$	39	32 \$	5	41 \$	11	34 \$
Planteuse pour semis direct/min - 15/20 po	acre	4	33 \$	—	—	29 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Planteuse pour semis direct/min - 30 po	acre	50	34 \$	28 \$	40 \$	28 \$	8	30 \$	9	34 \$	22	33 \$	6	41 \$	4	41 \$
Planteuse pour labour en bandes - 30 po	acre	7	42 \$	—	—	27 \$	3	46 \$	—	—	—	—	—	—	—	—
Semoir pour semis direct	acre	4	33 \$	—	—	33 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Semoir pneumatique	acre	4	33 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Céréales (avoine, orge, blé)																
Semoir standard	acre	23	32 \$	25 \$	37 \$	22 \$	4	31 \$	7	32 \$	10	31 \$	—	—	—	—
Semoir pour semis direct	acre	44	32 \$	26 \$	37 \$	27 \$	9	29 \$	6	30 \$	20	32 \$	7	38 \$	—	—
Semoir pneumatique	acre	54	33 \$	30 \$	36 \$	26 \$	7	32 \$	12	34 \$	26	33 \$	—	—	6	34 \$
Cultures fourragères																
Semoir – Réservoir simple	acre	11	30 \$	24 \$	35 \$	24 \$	—	—	4	31 \$	3	28 \$	—	—	—	—
Semoir - Plusieurs produits	acre	10	35 \$	30 \$	38 \$	28 \$	—	—	3	34 \$	4	34 \$	—	—	—	—
Semoir centrifuge/épandeur derrière VTT	acre	10	10 \$	6 \$	10 \$	6 \$	—	—	3	8 \$	5	11 \$	—	—	—	—
Ensemencement en sol gelé	acre	4	13 \$	—	—	—	—	—	—	—	3	13 \$	—	—	—	—
Plantation d'une culture de couverture	acre	21	31 \$	20 \$	40 \$	23 \$	3	30 \$	5	32 \$	7	28 \$	3	28 \$	3	36 \$
Lutte contre les mauvaises herbes																
Épandage d'herbicide (coût de l'herbicide non inclus)																
Pulvérisateur tracté	acre	17	13 \$	10 \$	15 \$	11 \$	3	14 \$	3	13 \$	6	12 \$	—	—	—	—
Pulvérisateur automoteur	acre	70	14 \$	12 \$	15 \$	11 \$	16	14 \$	16	13 \$	24	13 \$	4	16 \$	9	14 \$
Pulvérisateur enjambeur automoteur	acre	58	14 \$	12 \$	16 \$	11 \$	16	13 \$	10	17 \$	26	14 \$	3	15 \$	—	—
Pulvérisation des panicules de maïs (volume d'eau élevé)	acre	32	16 \$	14 \$	19 \$	14 \$	8	16 \$	5	17 \$	15	16 \$	—	—	—	—

Annexe A. Enquête sur les tarifs perçus en 2024 pour les travaux agricoles à forfait

Tâche	Unité	N ^{bre}	Province				Région 1		Région 2		Région 3		Région 4		Région 5			
			2024	Percentile 2024		2021	N ^{bre}	2024	N ^{bre}	2024	N ^{bre}	2024	N ^{bre}	2024	N ^{bre}	2024		
				Moy.	15 ^e												85 ^e	Moy.
Épandage d'engrais																		
Engrais sec, épandage en pleine surface	acre	44	13 \$	11 \$	15 \$	10 \$	10	13 \$	10	14 \$	15	14 \$	4	13 \$	4	12 \$		
Engrais sec, à hauteur de culture	acre	8	15 \$	12 \$	17 \$	11 \$	—	—	—	—	4	16 \$	—	—	—	—		
Engrais sec – location d'épandeur en vrac	tonne	8	18 \$	15 \$	21 \$	14 \$	4	16 \$	—	—	4	20 \$	—	—	—	—		
Engrais sec, épandage en bandes latérales	acre	4	22 \$	—	—	14 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Épandage d'engrais anhydre	acre	4	13 \$	—	—	20 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Engrais liquide, épandage en pleine surface	acre	16	16 \$	13 \$	20 \$	11 \$	6	16 \$	3	15 \$	3	17 \$	—	—	4	14 \$		
Engrais liquide, épandage en bandes latérales	acre	25	17 \$	14 \$	22 \$	15 \$	13	18 \$	5	19 \$	4	17 \$	—	—	3	14 \$		
Pendillard, grand dégagement/application tardive	acre	14	18 \$	15 \$	18 \$	15 \$	—	—	—	—	8	18 \$	—	—	—	—		
Sol et cartographie																		
Service de cartes de prescription	acre	3	5 \$	—	—	4 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Cartographie de l'élévation	acre	3	11 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Échantillonnage en grille	acre	4	9 \$	—	—	5 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Moissonnage-battage																		
Maïs	acre	87	65 \$	54 \$	75 \$	51 \$	21	63 \$	12	67 \$	35	66 \$	6	57 \$	12	68 \$		
Maïs avec castration	acre	49	73 \$	60 \$	85 \$	55 \$	5	64 \$	15	72 \$	17	77 \$	—	—	10	71 \$		
Soya	acre	133	64 \$	52 \$	75 \$	50 \$	33	58 \$	24	67 \$	50	66 \$	7	64 \$	18	70 \$		
Céréales avec hacheur	acre	30	66 \$	53 \$	83 \$	51 \$	8	58 \$	6	71 \$	12	70 \$	—	—	—	—		
Céréales sans hacheur	acre	93	65 \$	54 \$	75 \$	50 \$	22	58 \$	21	68 \$	34	66 \$	5	69 \$	11	67 \$		
Canola	acre	10	68 \$	50 \$	92 \$	51 \$	4	58 \$	—	—	4	86 \$	—	—	—	—		
Fourniture de benne à grain seulement	acre	8	7 \$	5 \$	8 \$	8 \$	—	—	—	—	4	6 \$	—	—	—	—		
	h	7	131 \$	—	—	120 \$	—	—	—	—	3	140 \$	—	—	3	133 \$		
Transport du champ jusqu'au silo	tonne	33	9 \$	7 \$	10 \$	8 \$	5	8 \$	8	8 \$	13	9 \$	3	13 \$	3	10 \$		
	tonne imp.	33	8 \$	6 \$	9 \$	8 \$	5	7 \$	8	8 \$	13	8 \$	3	12 \$	3	9 \$		
	h	8	152 \$	86 \$	247 \$	105 \$	—	—	3	120 \$	3	212 \$	—	—	—	—		

Annexe A. Enquête sur les tarifs perçus en 2024 pour les travaux agricoles à forfait

Tâche	Unité	N ^{bre}	Province				Région 1		Région 2		Région 3		Région 4		Région 5	
			2024 Moy.	Percentile 2024		2021 Moy.	N ^{bre}	2024 Moy.	N ^{bre}	2024 Moy.	N ^{bre}	2024 Moy.	N ^{bre}	2024 Moy.	N ^{bre}	2024 Moy.
				15 ^e	85 ^e											
Autres travaux de récolte																
Fauchage-andainage	acre	3	22 \$	—	—	22 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Maïs - grain humide																
Moissonnage-battage et transport du champ jusqu'au silo	acre	11	67 \$	55 \$	79 \$	50 \$	3	54 \$	3	71 \$	—	—	—	—	—	—
Haricots comestibles																
Arrachage des haricots + andainage	acre	3	49 \$	—	—	48 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Récolte avec moissonneuse-batteuse à céréales standard	acre	48	68 \$	55 \$	80 \$	55 \$	8	59 \$	10	72 \$	24	70 \$	4	63 \$	—	—
Récolte avec moissonneuse-batteuse de type Bob/Lilliston	acre	4	86 \$	—	—	68 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transport																
Céréales et oléagineux - transport local	bois.	4	0,26 \$	—	—	0,14 \$	4	0,26 \$	—	—	—	—	—	—	—	—
	tonne	60	11 \$	8 \$	13 \$	10 \$	9	9 \$	10	10 \$	26	10 \$	6	15 \$	8	14 \$
	tonne imp.	60	10 \$	7 \$	12 \$	9 \$	9	8 \$	10	9 \$	26	9 \$	6	13 \$	8	12 \$
Récolte des fourrages																
Foin																
Fauchage	acre	8	22 \$	20 \$	25 \$	19 \$	—	—	—	—	3	22 \$	—	—	—	—
Faucheuse à disque	acre	10	23 \$	19 \$	30 \$	20 \$	—	—	—	—	5	20 \$	3	26 \$	—	—
Faucheuse à disque avec conditionneur	acre	16	23 \$	20 \$	26 \$	20 \$	3	27 \$	—	—	10	23 \$	—	—	—	—
	h	6	178 \$	—	—	146 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Râtelage	acre	21	14 \$	10 \$	18 \$	12 \$	4	15 \$	—	—	10	14 \$	3	14 \$	—	—
	h	3	128 \$	—	—	95 \$	—	—	—	—	3	128 \$	—	—	—	—
Fanage	acre	10	15 \$	12 \$	22 \$	12 \$	—	—	—	—	5	16 \$	—	—	—	—
Formation des andains	acre	10	20 \$	16 \$	24 \$	16 \$	—	—	—	—	4	19 \$	—	—	3	20 \$
Pressage - petites balles carrées (plus ramassage)	balle	6	1,52 \$	—	—	1,02 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pressage – grosses balles carrées	pi	17	1,82 \$	1,38 \$	2,15 \$	1,56 \$	—	—	4	2,00 \$	7	1,68 \$	—	—	4	2,05 \$
Pressage - grosses balles rondes de moins de 1 000 lb	balle	11	10 \$	9 \$	11 \$	10 \$	—	—	—	—	4	10 \$	—	—	—	—
Pressage - grosses balles rondes de plus de 1 000 lb	balle	14	11 \$	10 \$	14 \$	10 \$	—	—	—	—	6	11 \$	—	—	—	—
Pressage des tiges de maïs	balle	6	16 \$	—	—	12 \$	—	—	—	—	5	15 \$	—	—	—	—

Annexe A. Enquête sur les tarifs perçus en 2024 pour les travaux agricoles à forfait

Tâche	Unité	Province					Région 1		Région 2		Région 3		Région 4		Région 5		
		N ^{bre}	2024 Moy.	Percentile 2024		2021 Moy.	N ^{bre}	2024 Moy.	N ^{bre}	2024 Moy.	N ^{bre}	2024 Moy.	N ^{bre}	2024 Moy.	N ^{bre}	2024 Moy.	
				15 ^e	85 ^e												
Enrubannage																	
Individuel - avec une pellicule plastique	balle	5	14 \$	—	—	7 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
En tube	balle	11	9 \$	6 \$	11 \$	8 \$	—	—	—	—	6	9 \$	4	9 \$	—	—	
Paille																	
Grosses balles carrées	pi	9	2,12 \$	1,83 \$	2,47 \$	—	—	—	—	—	4	2,04 \$	—	—	—	—	
Grosses balles rondes	balle	9	11 \$	8 \$	13 \$	10 \$	—	—	—	—	6	10 \$	—	—	—	—	
Foin mi-fané																	
Moissonneuse automotrice/ transport/à soufflage ou emballage	h	8	804 \$	556 \$	999 \$	607 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Moissonneuse automotrice seulement	h	9	655 \$	510 \$	700 \$	456 \$	—	—	3	615 \$	3	617 \$	—	—	—	—	
Ramassage seulement - camions	h	4	126 \$	—	—	142 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Ramassage seulement - wagons	h	7	139 \$	—	—	149 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	3	138 \$	
Emballage seulement	h	6	163 \$	—	—	155 \$	—	—	—	—	3	180 \$	—	—	—	—	
Soufflage seulement	h	3	82 \$	—	—	75 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Ensilage de maïs																	
Moissonneuse automotrice/ transport/à soufflage ou emballage	h	4	996 \$	—	—	670 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Moissonneuse automotrice seulement	h	6	686 \$	—	—	529 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Moissonneuse automotrice avec dispositif de traitement des grains seulement	h	8	634 \$	500 \$	769 \$	477 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Ramassage seulement - camions	h	4	141 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Ramassage seulement - wagons	h	6	134 \$	—	—	156 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	3	138 \$	
Emballage seulement	h	6	163 \$	—	—	155 \$	—	—	—	—	3	180 \$	—	—	—	—	
Soufflage seulement	h	3	82 \$	—	—	75 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Annexe A. Enquête sur les tarifs perçus en 2024 pour les travaux agricoles à forfait

Tâche	Unité	Province					Région 1		Région 2		Région 3		Région 4		Région 5	
		N ^{bre}	2024	Percentile 2024		2021	N ^{bre}	2024	N ^{bre}	2024	N ^{bre}	2024	N ^{bre}	2024	N ^{bre}	2024
			Moy.	15 ^e	85 ^e	Moy.		Moy.		Moy.		Moy.		Moy.		
Manutention des fumiers																
Fumier complet (solide)																
Chargement seulement	h	12	113 \$	75 \$	159 \$	113 \$	—	—	—	—	7	119 \$	—	—	—	—
Épandage seulement	h	13	136 \$	62 \$	221 \$	139 \$	—	—	4	174 \$	5	142 \$	—	—	—	—
Chargement et épandage	h	10	238 \$	157 \$	304 \$	220 \$	—	—	—	—	6	239 \$	—	—	—	—
Lisier (fumier liquide)																
Aspersion par camion 1 000 gal imp.	—	12	15 \$	14 \$	17 \$	13 \$	—	—	—	—	5	15 \$	—	—	3	14 \$
Camion-citerne – application en surface seulement par 1 000 gal. Imp.	—	5	13 \$	—	—	12 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Camion-citerne – application en surface seulement à l'heure	—	11	311 \$	238 \$	400 \$	243 \$	—	—	—	—	7	329 \$	—	—	—	—
Transfer par camion	h	5	213 \$	—	—	160 \$	—	—	—	—	3	208 \$	—	—	—	—
Supplément pour sable 1 000 gal imp.	—	7	2 \$	—	—	3 \$	—	—	—	—	4	2 \$	—	—	—	—
Pompe de puits/agitation	h	9	178 \$	146 \$	196 \$	73 \$	—	—	—	—	6	192 \$	—	—	—	—
Bateau de fumier	jour	4	300 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	h	5	401 \$	—	—	357 \$	—	—	—	—	3	418 \$	—	—	—	—
Divers																
Déneigement - chasse-neige	h	12	190 \$	141 \$	277 \$	142 \$	—	—	—	—	9	207 \$	—	—	—	—
Déneigement - souffleuse	h	16	157 \$	90 \$	231 \$	140 \$	3	125 \$	—	—	8	191 \$	—	—	—	—

Annexe B. Enquête sur les tarifs perçus en 2024 pour la location à court terme de matériel

Annexe 21 Enquête sur les tarifs payés en 2024 pour la location à court terme de tracteurs																
Tâche	Unité	Province					Région 1		Région 2		Région 3		Région 4		Région 5	
		N ^{bre}	2024	Percentile 2024		2021	N ^{bre}	2024	N ^{bre}	2024	N ^{bre}	2024	N ^{bre}	2024	N ^{bre}	2024
			Moy.	15 ^e	85 ^e	Moy.		Moy.		Moy.		Moy.		Moy.		
			Location de tracteurs													
Tracteur	h	10	99 \$	51 \$	141 \$	116 \$	—	—	—	—	6	83 \$	—	—	—	—
	cv/h	5	0,42 \$	—	—	0,40 \$	—	—	—	—	3	0,43 \$	—	—	—	—

Publié par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation
et de l'Agroentreprise
© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025
ISSN 1198-7138
Also available in English (Factsheet 25-029)

Centre d'information agricole :
1 877 424-1300
1 855 696-2811 (ATS)
Courriel : ag.info.omafa@ontario.ca
ontario.ca/maaaao

Le présent guide est publié à titre informatif seulement. La province de l'Ontario, représentée par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise (MAAAO), ne fait aucune garantie expresse ou tacite en lien avec l'utilisation de ce guide, à savoir son contenu ainsi que tout lien menant à des sources ou des sites de tiers et tout contenu de ces sources et sites, ce qui comprend, sans limitation, les garanties d'absence de contrefaçon ou d'adaptation à un usage particulier.